

10552

P23/E2,251

J. EMILE VANIEN
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
NO. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

Montreal, 29 Avril 1905.

Mons. Napoleon Senécal
Greffier et Trésorier de la
Cité de St. Henri -

COMMUNICATION
MAY 10 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Cher Monsieur,



Le 23 septembre 1903, Mons. le Docteur E. Hurtubise adressait une réclamation au Conseil de la Cité de St. HENRI, au sujet des dommages qu'il prétendait avoir été causés à sa propriété portant les Nos. civiques 3078 à 3088, rue NOTRE DAME, par suite de l'exhaussement du niveau et de l'élargissement de la rue vis-à-vis de la dite propriété. Cette réclamation me fut référée pour examen et rapport. Je n'ai pas n'occuper que de la première partie de la réclamation de Mons. le Docteur Hurtubise, celle visant l'exhaussement du niveau de la rue. (Voir mes rapports des 26 novembre 1903, 1er Juin et 1er décembre 1904.) L'autre partie de la réclamation ayant trait à l'élargissement de la rue par une emprise sur la propriété de Mons. le Docteur Hurtubise n'a pu être examinée à ce moment; le réclamant, se trouvait monentanément dans l'impossibilité de produire ses titres de propriété dont je lui réclamais la communication.

Récemment, après de nouvelles démarches auprès de Mons. le Docteur Hurtubise, les actes d'acquisition des propriétés qui font l'objet du litige furent déposés entre mes mains. Ces actes constatent que le réclamant est propriétaire des lots Nos. 1983, 1984, 1985 et 1986 du cadastre (Nos. civiques 3078 à 3088) pour les avoir acquis, respectivement, les 11 février 1886, 11 février 1875 et 22 août 1901. D'après les titres, les lots susindiqués ont les dimensions suivantes:

Les lots Nos {1933} 1984 - 38 pds. de front par 100 pds. de profondeur

M. A.

P23/E2,251

2

Le lot No. 1935 = 36pds. de front par 100pds. de profondeur M. A.

" " " 1936 = 40 " " " 100 " " " M. A.

J'ai fait arpenter et piquer sur le terrain, d'après les données des titres, les trois lots dont il s'agit. Il résulte de ces opérations:

1o. Que les façades des maisons construites sur les lots Nos. 1935 et 1936 du cadastre sont pratiquement sur la ligne de front de ces lots, c'est-à-dire que pour ces 2 lots l'occupation concorde pour ainsi dire mathématiquement avec la profondeur de 100 pieds anglais que donnent les titres.

2o. Que la façade de la maison érigée sur les lots Nos. {1934 dépassee d'environ 3'-3" la ligne des façades des maisons bâties sur les lots Nos. 1935 et 1936, ce qui donne une occupation d'environ 103'-3" ou 3' -3" au-delà des titres.

3o. Que si on considère la ligne homologuée en cet endroit de la rue NOTRE DAME comme étant la ligne de front des lots Nos. {1934, 1935 et 1936, la profondeur de ceux-ci atteindrait 106' 3" environ, soit 6'-3" au-delà des titres.

Les prétentions de Mons. le Docteur Hurtubise sont que le front des lots, dont il est fait mention ci-dessus, s'étend jusqu'un peu au-delà des arbres qui existent devant sa propriété, en bordure du trottoir, et que le trottoir en question est construit entièrement sur le terrain dont il revendique la propriété. Dans cette hypothèse la profondeur des lots serait d'environ 112'-6", soit 12'-6" au-delà des titres.

P23/E2,251

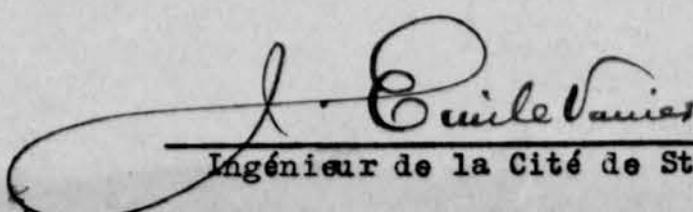
3

Mons. le Docteur Hurtubise ne produisant à l'appui de sa réclamation aucun acte, plan ou document quelconque et les titres de propriété qui m'ont été soumis étant tout à fait contraires à ses prétentions, je suis d'avis que celles-ci ne seraient être accueillies favorablement.

A titre de renseignement, je crois utile de vous faire connaître que d'après Mons. Blais, Inspecteur général de la voirie, le trottoir existant devant la propriété de Mons. le Docteur Hurtubise a été construit il y a 11 ans environ.

Vous trouverez ci-amtré un plan de la propriété du réclamant montrant les limites d'après les titres, l'occupation, le front des lots suivant la ligne homologuée, et le terrain revendiqué.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,



Ingénieur de la Cité de St. Henri -

Plan de la propriété de

MR LE DOCTEUR E.HURTUBISE

Rue Notre Dame

ST HENRI CO. HOCHELAGA

(Dressé pour être annexé à mon rapport en date de ce jour.)

Montreal le 29 Avril 1905.

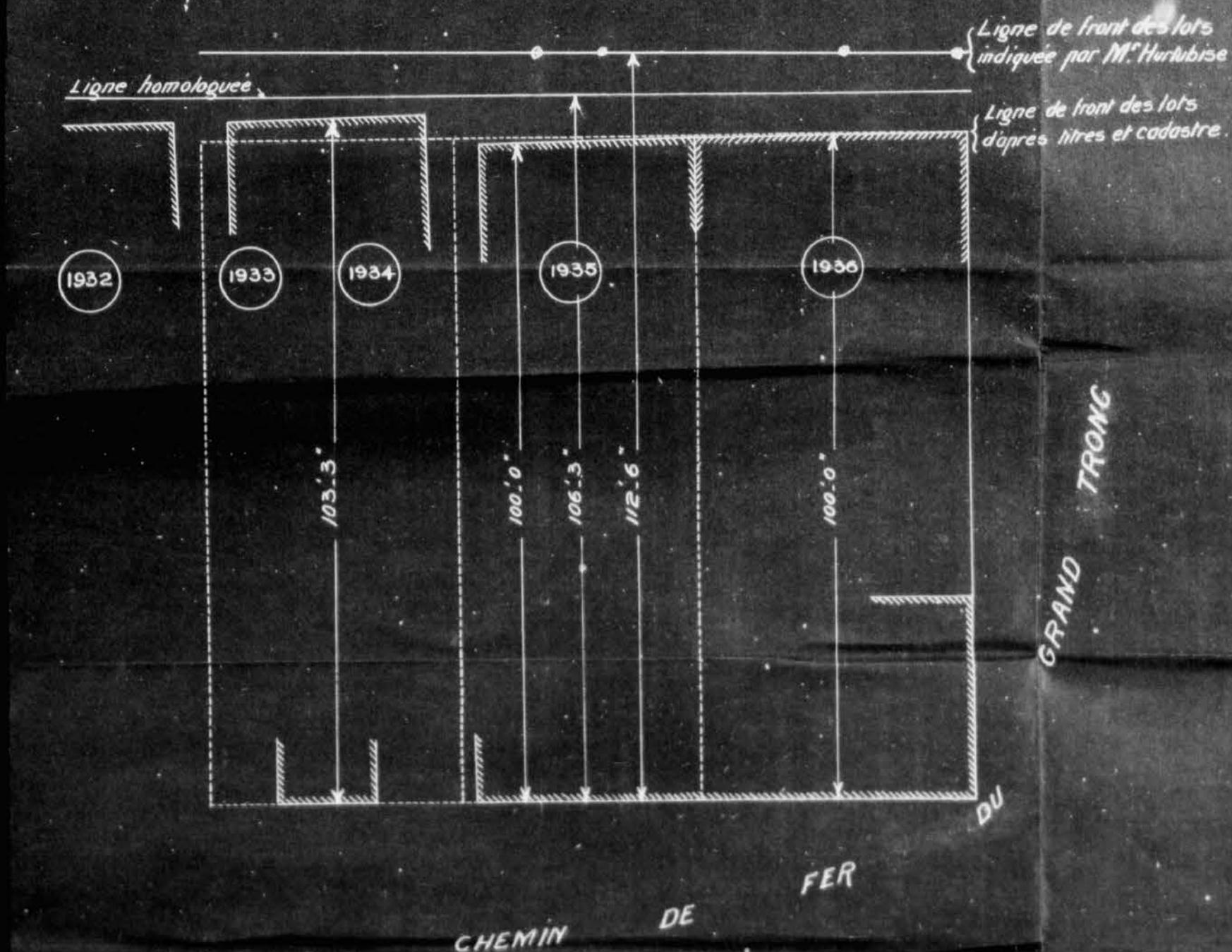
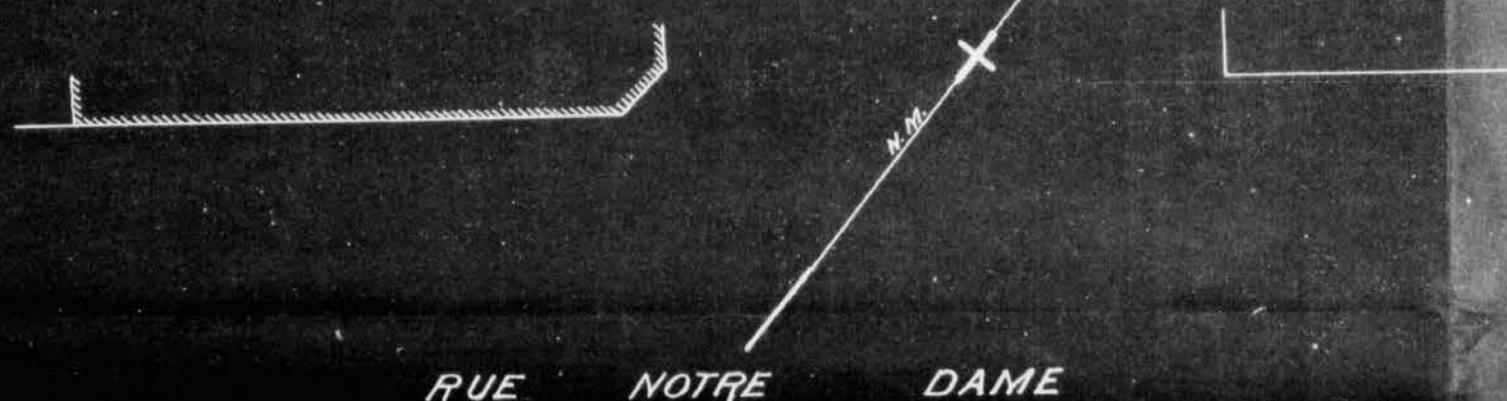
Préparé par:

Echelle - 20 pds au pouce.

J. Guile Vanier

Ingenieur de la Cité de St Henri.

et Arpenteur-Géomètre-Prov.



P23/E2,251

Plan de la propriété
M^R LE DOCTEUR E. HUR
Rue Notre Dame
ST HENRI CO. HOCHELA

Dresse pour être annexé à mon rapport

Montreal le 29 Avril 1905

Echelle 20 pieds au pouce

Ingénieur au

RUE NOTRE DAME

ROUTE DOMINICaine

100' 100' 100' 100'

COMMUNICATION
MAY 10 1905
CITÉ DE ST. HENRI

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10552

J. Emile Vanner
Rapport re reclamation
du Dr E. Hurtubise.
29/4/05



P23/E2,251

P23/E2,251

Chemin de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs

DE TOUTES SORTES.

• •

ARCHITECTURE,

EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ESTABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingénieur Civil et Architecte, arpenteur
Provincial.

B.A.S.—A.M.C. Soc I. C.—M. Soc. I.C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

...BUREAUX: Chambres 64, 65, 66 et 67 Edifice Imperial,
No. 107 RUE ST-JACQUES.

Montreal, 29 Avril 1905. 190

L. N. Senécal, Ecr.,
Greffier, Cité de St. Henri -

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la copie de la résolution de votre Conseil en date du 26 du mois courant et qui me concerne particulièrement.

En retour je vous prie de vouloir bien faire part au Conseil de la Cité de St. Henri des sentiments de vive reconnaissance que j'éprouve pour les marques d'approbation qu'il a bien voulu me donner à cette occasion.

En effet, cher Monsieur, durant treize années j'ai essayé de remplir cet engagement entr'autres, de mon mieux, et en ayant constamment en vue les intérêts de votre Cité.

Je ferai de même pour ce qui concerne les autres engagements que j'ai encore vis-à-vis de la Cité de St. Henri.

Dans l'espérance que votre Conseil voudra bien me continuer son patronage pour toutes les questions qui se soulèveront et qui seraient plutôt de ma compétence que de celle du jeune frère qui me remplacera au 1er Mai prochain, étant donnés les notes et dossiers

10553

P23/E2,251

2

importants que j'ai en ma possession relativement aux affaires de
votre Cité,

Je demeure, Cher Monsieur,

Votre toujours dévoué,

J. Cuile Vanier
Ingénieur de la Cité de St.Henri

1
0
0
5
E

P23/E2,251

VILLE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10553

J'Émile Vanier
remercie le Conseil.
29/4/05



P23/E2,251

St Henri 1 Mai 1905

A M M le maire & les seigneurs de
la bte de St Henri.

Messieurs

La bte de Saint
Henri réclame de Melle A. Ducharme
\$241⁷⁰ pour canaux d'égouts,
rues St Jacques & Ste Marguerite,
et en outre \$118⁴⁰ pour intérêts,
Melle Ducharme, pour éviter
des difficultés, mais sous toutes
réserves de ses droits, serait
prête à payer le capital de 241⁷⁰
mais sans intérêt. (sauf 1755.)
Cette proposition vous traitelle
de l'espèce.

Votre dévoué

Appr Archambault

3663 Notre Dame
St Henri.

référé à
l'avocat

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10554

App Archambault
re bâces dues par
Mlle S. Ducharme
1/5/05



P23/E2,251

1 0 5 5

10555

P23/E2,251

MONTREAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P.O. Box 603.

Montreal, 2 May, 1905.

L. N. Senecal, Esq.,
Clerk and Treasurer,
St. Henri.

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Dear Sir,-

In consequence of a claim by the Clayton Terra Cotta Works that this Company's water main at St. Ambroise and St. Elizabeth Streets is on the Clayton property, we will thank you to direct that the street lines through 1913-24 A.B.C. and Al St. Elizabeth Street and through 3412 St. Ambroise Street be defined and staked.

Will you kindly have this attended to as soon as possible, and oblige,

Yours very truly,

Acavell Secy

order # 61



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10555

Montreal Water & Power

re lignes des rues St.
Amelie et Ste Elisabeth.

2/5/05



P23/E2,251

1055b

P23/E2,251

Montreal 2 mai 1905.

Monsieur L. N. Sénecal, greffier, de la Ville St Henri,
COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Monsieur,

Je vous envoie par le même courrier un exemplaire de l'indicateur des rues de la ville de Montreal et des environs.

Je vous soumets cet exemplaire de l'ouvrage avec prière de bien vouloir demander aux membres de la Corporation s'ils aimeraient à s'en procurer comme les autres corporations le font.

Le prix de l'ouvrage est de \$10.00 le cent d'exemplaires.

Espérant que je serai favorisé d'une commande, veuillez me croire, en attendant,

Vôtre dévoué,

R. Beaugrand

#332 rue Delisle.
ste Cunéogende.

Couture

fl 1320 verso

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10556

R. Beaugrand,
re indicateur des
rues.

2/5/05

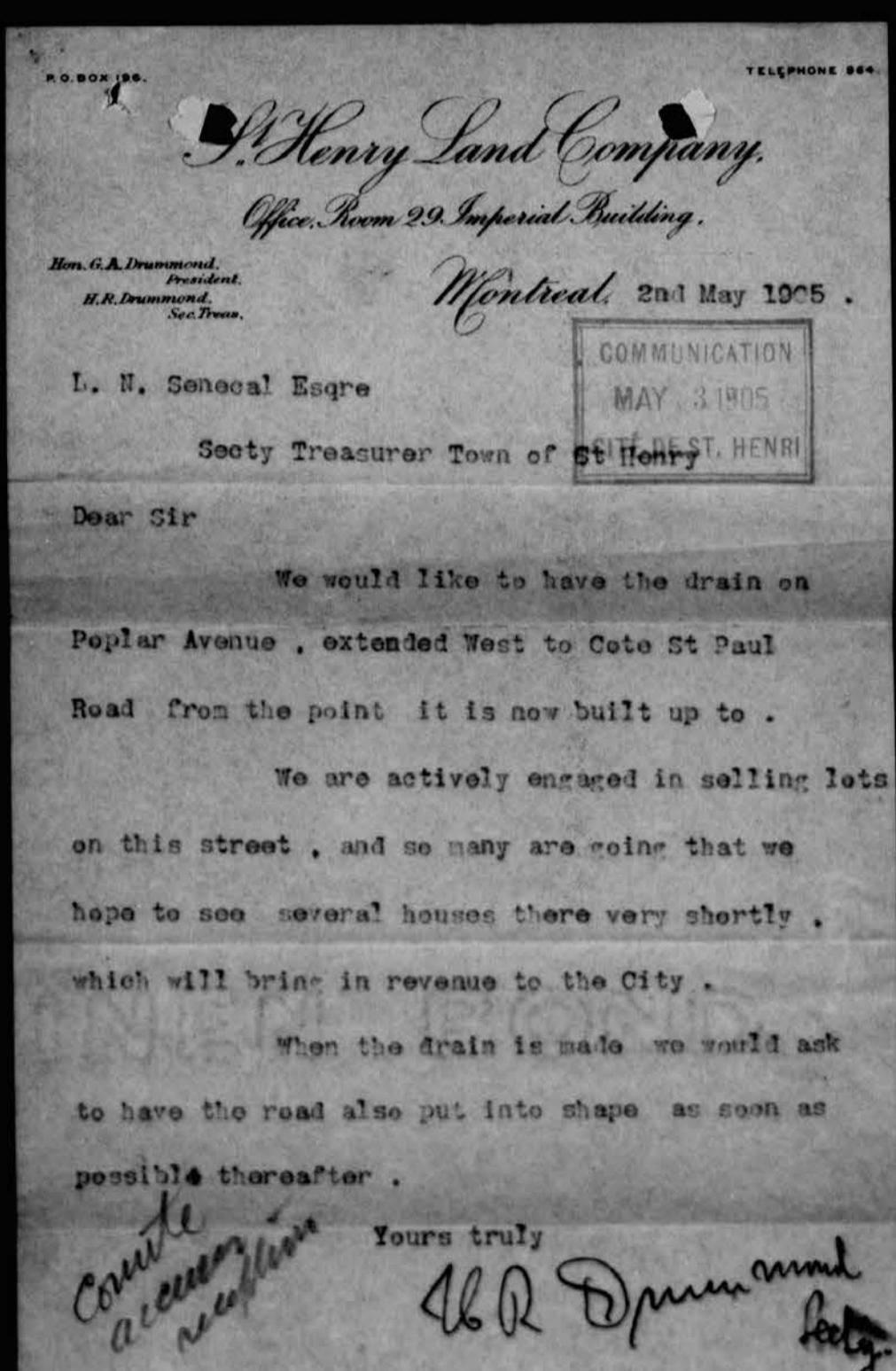


fol 132

P23/E2,251

1055

P23/E2,251



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10557

St. Henry Land. Co.
H.R. Drummond,
regoultue Poplar
2/5/05



P23/E2,251

10558

P23/E2,251

TEL. BELLE MAIN 2784.

Coderre, Cédras & Magnan
Avocats, Procureurs, Etc.,
Louis Coderre, L.L.B.
Procureur de la Cité de St-Henri.
J. L. Cédras, L.L.B.
J. Geo. Magnan, L.L.B.

Bureau du soir, Hôtel-de-Ville, St-Henri.

Bureaux : 8 Côte Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Tramways.

Montreal, 3 mai, 1905 190

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre l'opinion demandé par le comité de lundi soir sur la légalité du contrat Blandiard.

Votre bien dévoué,

Louis Coderre.

10558

P23/E2,251

Montréal, 3 mai, 1905.

Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

J'ai étudié le contrat que la cité de Saint-Henri vient de faire avec monsieur J. Elie Blanchard, et, conformément au désir exprimé par votre comité hier soir, je vous mets par écrit, aujourd'hui mon opinion sur la légalité de ce contrat.

Je suis d'opinion que monsieur Blanchard a le droit de pratiquer comme ingénieur civil dans la province, mais je crois qu'il ne peut pratiquer comme arpenteur.

La cité de Saint-Henri et monsieur Blanchard peuvent-ils dans ces circonstances faire légalement un contrat en vertu duquel, pour le prix de \$750.00 par année, monsieur Blanchard s'engage à faire personnellement les travaux relevant du génie civil mentionnés dans le contrat, et à faire exécuter à ses frais, par un arpenteur de son choix, les travaux d'arpentage énumérés dans le contrat ?

Je ne vois rien d'illégal en tout ceci, pas même dans cette partie du contrat où monsieur Blanchard prend vis-à-vis la cité l'obligation de faire faire à ses frais par un autre que par lui-même certains travaux d'arpentage.

Je ne puis voir dans cette dernière partie du contrat qu'un contrat par lequel monsieur Blanchard sous-loue à la cité de Saint-Henri les services d'un tiers qu'il loue lui-même. Et ce contrat, dans mon opinion, ne repugne à aucune loi, à aucun principe de droit.

J'assimile ce contrat à celui que ferait un agent collecteur, par lequel ce dernier s'engagerait, moyennant une certaine commission, à faire faire par un avocat, sans frais pour le créancier, client de l'agent, la collection de certaines créances.

Voici un contrat d'~~accouplement~~ quotidienne et que tout le monde admettra n'avoir rien d'illégal.

En quoi diffère un pareil contrat de celui que j'étudie dans le moment ?

De même que l'on ne peut dire que l'agent agit directement ou indirectement comme avocat, de même l'on ne peut dire que monsieur Blanchard agit directement ou indirectement comme arpenteur.

C'est pourquoi je suis d'opinion que monsieur Blanchard ne saurait être victorieusement poursuivi pour pratique indirecte de la profession d'arpenteur.

P23/E2,251

- 2 -

Mais quelle serait la position de la cité dans le cas où l'arpenteur choisi par M. Blanchard ferait un travail dommageable pour la cité ?

Je suis d'opinion que la cité ne pourrait tenir l'arpenteur directement responsable de ces dommages, car la cité ne contracte pas avec cet arpenteur.

Mais je suis par contre d'opinion que dans ce cas la cité aurait un recours contre monsieur Blanchard, qui ~~ne~~ pourrait à son tour s'en prendre à l'arpenteur en faute.

Je me permettrai de suggérer à votre conseil d'obtenir de l'arpenteur que choisira monsieur Blanchard, dès le début, une déclaration écrite que, quoiqu'il advienne, cet ~~arpenteur~~ n'aura droit à aucune charge contre la cité pour l'exécution des travaux d'arpentage ~~au contrat~~.

*x stipulé,
L.C.*
C'est là une mesure de prudence qui n'est sans doute pas nécessaire, puisque j'exprime plus haut l'opinion que la cité et l'arpenteur ne contractent pas ensemble.

Mais on ne saurait jamais regretter d'avoir été trop prudent.

Votre dévoué,

Louis Cadieux.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10558

Louis Coderre
opinion re engage-
ment J. C. Blancharde
3/3/05



P23/E2,251

1 0 8 5 0

10554

P23/E2,251

TEL. BELL MAIN 2784.

Coderre, Cédras & Magnan
Avocats, Procureurs, Etc.,
Louis Coderre, LL.B.
Procureur de la Cité de St-Henri.
J. L. Cédras, LL.B.
J. Geo. Magnan, LL.B.

Bureau du soir : Hôtel-de-Ville, St-Henri.

Bureaux : 8 Côte Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Tramways.

Montreal, 3 mai, 1905 190



Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

X mon opinion
sur
L.C.

Veuillez trouver ci-inclus la légalité du rè-
glement du budget pour 1905.

Votre dévoué,

Louis Coderre.

P23/E2,251

Montréal, 3 mai, 1905.

Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

Messieurs,

Votre comité, lundi soir, m'a demandé de donner au conseil ce soir mon opinion sur la légalité du règlement du budget pour 1905.

*x d'abord,
d.c.*

D'après la charte, le ou avant le premier jour de mai, le conseil ~~s'assure~~ les montants nécessaires pour faire face aux dépenses de l'année fiscale courante, pourvoyant:

1. Au paiement de l'intérêt sur la dette due par la cité et aux sommes requises durant l'année pour les fonds d'amortissement.

2.- Aux dépenses générales et ordinaires de la cité.

3. Aux sommes nécessaires pour les améliorations projetées.

4. A un fonds de réserve de pas moins de cinq pour cent sur le revenu brut de l'année précédente, qui sera employé exclusivement à faire face aux dépenses imprévues.

Voilà donc ce que doit contenir le budget pour être suivant la loi.

Le budget de 1905 remplit-il ces conditions?

Il ne pourvoit certainement pas à la somme requise, durant l'année, pour les fonds d'amortissement.

Le règlement déclare d'abord que les dépenses de toutes sortes s'élèvent ~~à~~ la somme de \$144,000, mais dans la liste des divers items de dépenses dont le total forme la somme de \$144,000, on ne trouve ~~pas~~ l'item nécessaire pour les fonds d'amortissement.

Le règlement du budget pour 1905 ne remplit certainement la condition imposée par partie du paragraphe 1 ci-dessus cité.

Il est de chef illégal.

Il est vrai que le règlement décrète qu'une somme de 55 centimes par 100 piastres sera imposée et prélevée, etc., etc., pour "rencontrer partie des intérêts et les fonds d'amortissement".

Mais nous sommes ici en présence d'une phraséologie qui ne change rien à la chose.

P23/E2,251

- 2 -

* pour payer
les dépenses
prévues
L.C.

Il n'en reste pas moins vrai que le règlement dit que les dépenses s'élèvent à la somme de \$144,000, qu'il décrète qu'une somme de \$144,000 sera prélevée et énumérées dans le budget; or, dans la liste des dépenses, on ne mentionne pas les fonds d'amortissements.

X donc pas,
L.C.

Le règlement ne pourvoit ~~que~~ ^{quelque} soit les termes dont on se sert, à la somme requise pour les fonds d'amortissement.

2. Le règlement ne pourvoit pas aux sommes nécessaires pour les améliorations projetées; car il ne mentionne pas qu'il y aura telles améliorations.

Et le conseil n'est pas tenu de faire des améliorations.

Le règlement n'est pas illégal par suite qu'il ne fixe pas une certaine somme pour améliorations.

3. Le règlement pourvoit aux dépenses générales et ordinaires de la cité, qui ont été prévues par le conseil dans le ~~budget~~.

Peu importe, au point de vue de la légalité du règlement, que la somme fixée par ces dépenses générales et ordinaires soit ~~suffisante~~ d'une manière absolue.

Il suffit qu'elle soit suffisante pour payer les dépenses prévues.

Si, par la force des choses, dans le cours de l'année, un certain objet a besoin de plus que la somme appropriée, le conseil en sera quitte pour attendre à l'an prochain; ou pour modifier le budget de manière à appliquer à un certain objet les sommes qui seront au budget pour d'autres ~~faits~~ et dont on ~~aura~~ pas eu besoin; ou encore, en votant le montant nécessaire pour ce certain service dans les cas et aux conditions mentionnées dans la charte.

4. Il reste à savoir si le règlement est conforme à la disposition du paragraphe 4 de l'article 655 de la charte, c'est-à-dire s'il crée un fonds de réserve de pas moins de cinq pour cent sur le revenu brut de l'année précédente, qui sera employé exclusivement à faire face aux dépenses imprévues.

Le budget affecte \$1330 pour ce chef de dépenses.

Le chiffre devrait être d'au moins \$4250.
Le règlement est donc illégal aussi pour cette dernière raison.

D'un autre côté, je ne crois qu'il soit nécessaire que le conseil trouve dans les taxes seulement la somme requise pour faire face aux dépenses prévues ~~et non~~ ^{pas}.

II

P23/E2,251

- 3 -

Il peut très bien, comme il le fait cette année, réaliser partie de cette somme par un emprunt fait suivant la loi.

Car, dit l'article 473 de la charte: Le conseil peut emprunter de temps à autre diverses sommes d'argent pour faire des améliorations dans la cité, et généralement pour toutes les fins de sa juridiction.

Votre bien dévoué,

Sous Codure.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10559

Louis Coderre,
opinion re legalité
du Règlement du
Budget. 3/5/05



P23/E2,251

1 0 5 5 9

10560

P23/E2,251

TEL. BELL MAIN 2784.

Bureau du soir : Hôtel-de-Ville, St-Henri.

Coderre, Cédras & Magnan

Avocats, Procureurs, Etc.,

Louis Coderre, LL.B.

Procureur de la Cité de St-Henri.

J. L. Cédras, LL.B.

J. Geo. Magnan, LL.B.

Bureaux : 8 Côte Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Tramways.

Montreal, 3 mai, 1905 190

Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre mon opinion
légale sur la réclamation du Notaire Archambault.

Votre dévoué,

Louis Coderre.



10560

P23/E2,251

TEL. BELT MAIN 2784.

Bureau du soir, Hôtel de Ville, St-Henri.

Coderre, Cédras & Magnan

Avocats, Procureurs, Etc.,

Louis Coderre, LL.B.

Procureur de la Cité de St-Henri.

J. L. Cédras, LL.B.

J. Geo. Magnan, LL.B.

Bureaux : 8 Côte Place d'Armes & 574 Craig

Edifice des Tramways.

Montreal, 2 mai, 1905. 190

Au maire et aux échevins,
De la cité de St-Henri.

Messieurs,

COMMUNICATION
MAY 3 1905
CITÉ DE ST. HENRI

A sa session du 26 avril dernier, votre conseil a passé la résolution suivante:-

"Lecture est faite d'une lettre de M. App-Archembault réclamant son salaire comme greffier de la Cour du Recorder à partir du 2 mai 1904 jusqu'au 17 mars 1905, "savoir \$439.35".

"Référez à l'avocat".

Pour répondre à la question de savoir si monsieur Archambault est bien fondé en droit à faire pareille réclamation, il faut d'abord résoudre la question suivante:-

"Le 16 mars 1904, en passant la résolution décisant que les employés dont les salaires avaient été retranchés du budget, résolution qui a été transmise le 17 aux intéressés, fussent avertis que leurs services ne seraient plus requis au 1er mai 1904, votre conseil a-t-il violé des contrats d'engagement, et particulièrement le contrat d'engagement de monsieur Archambault ?"

Voici d'abord ce que renferment les archives et les minutes.

Le 25 mars 1895. Une lettre de monsieur Archambault offrant ses services gratuitement comme greffier de la Cour du Recorder de la cité de Saint-Henri, aussi longtemps que le fera le Recorder lui-même.

Le 27 mars 1895. Résolu et adopté à l'unanimité que M. App. Archambault soit nommé Greffier de la Cour du Recorder.

Le

10560

P23/E2,251

TEL. BELL MAIN 2784.

Bureau du soir : Hôtel-de-Ville, St-Henri.

Coderre, Cédras & Magnan

Avocats, Procureurs, Etc.,

Louis Coderre, LL.B.

Procureur de la Cité de St-Henri.

J. L. Cédras, LL.B.

J. Geo. Magnan, LL.B.

Bureaux : 8 Côte Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Tramways.

- 2 -

Montreal,

190

Le 18 mars 1896. Résolu que le salaire du recorder est celui du greffier de la Cour du Recorder de Saint-Henri soient payés à compter du 1er juin dernier (1895) jusqu'au 1er de mars courant (1896) et le premier de chaque mois pour l'avenir, le tout sur le pied des prix indiqués au Budget.

Au budget de cette année, le salaire attaché à la charge du greffier était de \$500.00.

Les choses ont ainsi continué d'année en année, sans qu'il intervienne aucune autre résolution, jusqu'au 17 février 1897 alors que fut passée la Motion "Vaillières". Le 4 mars 1897. Résolu que M. App. ARCHAMBAULT, le greffier de la cour du Recorder, soit réengagé au prix et salaire de \$300.00 par année.

Monsieur Archambault a continué jusqu'au 1er mai 1897 à retirer l'ancien salaire.

A partir de cette date, du premier mai 1897, le greffier de la cité suivant la résolution du 4 mars 1897, a voulu lui payer \$25.00 par mois, ce que le greffier Archambault a refusé de recevoir.

Les choses étaient encore dans cet état lorsque le 11 août 1897, il a été résolu que le salaire de M. App. Archambault soit remis à l'ancien taux et que la résolution fixant le salaire réduit, passée antérieurement, soit reconsidérée.

La dessus, le greffier a de nouveau offert à Mr. Archambault de lui payer son salaire à raison de \$25 par mois depuis le 1er mai 1897, et du jour de la résolution du 11 août 1897, à raison de \$41.66 par mois.

M. Archambault n'a pas voulu accepter cette offre, et le 18 août 1897 il a été résolu que M. Archambault greffier de la Cour, soit payé de son salaire, du 1er mai 1897, sur le taux de \$500 par année et que le greffier trésorier soit autorisée à le payer.

Et depuis cette date du 18 août 1897, jusqu'au 16 mars 1904, le conseil n'a pas passé d'autre résolution à ce sujet.

Le 16 mars 1904 est arrivé la résolution remerciant M. Archambault de ses services à partir du 1er mai 1904.

Monsieur

P23/E2,251

TEL. BELL MAIN 2784.

Bureau du soir : Hôtel-de-Ville, St-Henri.

Coderre, Cédras & Magnan

Avocats, Procureurs, Etc.,

Bureaux : 8 Côte Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Tramways.*Louis Coderre, LL.B.*

Procureur de la Ville de St-Henri.

*J. L. Cédras, LL.B.**J. Geo. Magnan, LL.B.*

- 3 -

Montreal

190

Monsieur Archambault a-t-il été engagé à l'année ou au mois.

Que l'on fasse remonter son engagement au 27 mars 1895 ou au 18 mars 1896, je crois qu'il a été engagé à l'année.

La résolution du 18 mars 1896 le déclare d'une manière indirecte, bien claire cependant, quand elle dit: et son salaire lui sera payé le premier de chaque mois pour l'avenir sur le pied des prix indiqués au budget.

Le budget, auquel réfère la résolution et qui en fait partie sur ce point, déclare que pour cette année le conseil a approprié \$500 au paiement du salaire du greffier.

La position des parties a toujours été la même jusqu'au 16 mars 1904.

La résolution Vallières ne s'applique pas à cet engagement. Cette résolution, passée par le conseil, ne pouvait lier les employés auxquels elle réfère que si elle eut été acceptée par eux, vu qu'à cette date une nouvelle année était déjà commencée.

Si M. Archambault eut accepté cette résolution, son engagement pour l'année aurait couru de mois de mai en mois de mai, mais il a toujours refusé de l'accepter, tel que le prouvent abondamment les résolutions du 11 août 1897 et du 18 août 1897.

Le 16 mars 1904, c'était donc encore l'engagement du 18 mars 1896 qui avait survécu d'année en année, en vertu de la tacite reconduction, c'est-à-dire que M. Archambault était à cette date du 16 mars 1904 engagé pour une année, à partir du 18 février 1904: Il aurait fallu lui donner congé d'un mois, savoir avant le 18 février 1904.

Supposons que le contrat Archambault date du 27 mars 1895, M. Archambault serait engagé pour année à compter du 27 mars; faute d'un mois de congé signifié avant le 27 février 1904.

Arrivant à la conclusion que monsieur Archambault était le 16 mars 1904 engagé pour une année en vertu

10560

P23/E2,251

TEL. BEUL MAIN 2784.

Bureau du soir : Hôtel de Ville, St-Henri.

Coderre, Cédras & Magnan

Avocats, Procureurs, Etc.,

Louis Coderre, LL.B.

Procureur de la Cité de St-Henri.

J. L. Cédras, LL.B.

J. Geo. Magnan, LL.B.

Bureaux : 8 Côte Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Tramways.

Montreal..... 190

- 4 -

vertu de et par l'opération de la tacite reconduction
et faute d'un congé, je dois conclure, aussi que je crois
que la cité doit payer à monsieur Archambault le montant
qu'il réclame.

Votre bien dévoué,

Louis Coderre

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10560

Louis Coderre
opinion re reclama-
tion App. Archambault
3/5/05



P23/E2,251

1056

P23/E2,251

Montreal Street Railway Co.

Office of
THE SECRETARY.

Montreal, 3 May, 1905.

To the Secretary-Treasurer

City of St. Henry,

Montreal.

Dear Sir:-

As we are putting up a Ticket Office and Waiting Room at the north west corner of Notre Dame Street and Cote St. Paul Road and desire to have a connection made into your sewer, I would be obliged if you would kindly grant us permission to do so. This Waiting Room is, as you can understand, built for the convenience and sole benefit of the citizens of your Town, and having this in view we feel sure that your Honorable Council will entertain our request.

I am, Sir,

Yours very truly,

Harrichubco
Secretary.

*en date de
nos franchises*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10561

Montreal Street Ry. Co.
demande à relier
leur égout privé
à celui de la Cité.

3/8/05



P23/E2,251

1 0 5 6 1

10562

P23/E2,251



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

105 b 3

P23/E2,251

Province de Québec:
Cité de Saint Henri:

Je soussigné, Jean Baptiste Dolor Aquin, de la
Cité de Saint Henri, ayant dûment été nommé estimateur pour la con-
fection du Rôle de Taxes d'Affaires de la dite Cité, pour l'année
courante (1905), fais serment que je remplirai avec honnêteté et
justice les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon ju-
gement et de ma capacité.

"Ainsi que Dieu me soit en aide."

Assermenté devant moi, à Saint Henri:
ce 4 ième jour de Mai, Mil-neuf-cent-
cinq (1905).

J.B.DolorAquin
M.Senecal
En officio J.P.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 1 10563

J.B. D. Aquin
élu secrétaire comme
Estimateur des taxes
d'affaires.

4/5/05



P23/E2,251

P23/E2,251

D^e 5^e Mai
Province de Québec
Cité de St-Henri

A une assemblée de Comité
des fiancées de la Cité de St-Henri
tenue à St-Henri au lieu ordinaire des
sessions des dits Comités Vendredi le
quinzième jour de Mai mil neuf cent
cinq conformément à la loi à laquelle
assemblée sous présid. M. le Président
W. Labiche & Mme. les éléveuses Jos. Senechal
& Jo. Etches formant un quatuor sous
le Présidence de M. W. Labiche

M. M. les évaluateurs J. R. Ductos, B. G.
Oliver L'Am. & Emery, étudiants sur
présents au Comité

Le Comité recommande au Conseil
l'nomination de M. Oliver Devon
comme président du Bureau des
évaluateurs pour l'année 1905 - et
M. Adolphe Legeal comme secrétaire et
trésorier des évaluateurs



McSenechal

Wilfrid Labiche
Président

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10564

Comité des Finances
"Évaluateurs"
5/5/05



P23/E2,251

105b5

P23/E2,251

ALL ORDERS ARE ACCEPTED AND CONTRACTS MADE SUBJECT TO DELAYS BROUGHT ABOUT BY ACCIDENTS, STRIKES, FIRES, OR OTHER CAUSE BEYOND OUR CONTROL.

THOS. V. RUTHERFORD, PRESIDENT

WILLIAM RUTHERFORD, SEC.-TREAS.

The Wm. Rutherford & Sons Co. Limited
Lumber Merchants

GENERAL OFFICE,
SASH AND DOOR FACTORY
85 ATWATER AVE.

BOX FACTORY:
ST. ELIZABETH STREET
AND CANAL BANK
ST. HENRY

Manufacturers of

Tashes, Doors, Mouldings, Stairwork and Interior Finishing,
Packing Cases, Printed Boxes, Shooks,
Baled Shavings and Excelsior

Montreal, May 6th, 1905.

The St. Henry Corporation,

L. N. Senecal, Esq.,

St. Henry.

Dear Sir:-

If your Corporation is going to require planks or crosses for sidewalks, we trust you will give our Company an opportunity to quote you prices this year, as we are practically the only concern in St. Henry paying taxes, that are in a position to fill your wants, and trust that you may favour us.

Yours truly,

The Wm. RUTHERFORD & SONS COY. Ltd.

Wm Rutherford

Secy.-Treas.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10565

Wm. Rutherford Sons. Co.
re bois à trottoirs
6/5/05



P23/E2,251

10566

P23/E2,251



Union St-Joseph de St-Henri.

St-Henri, 8 Mai 1905

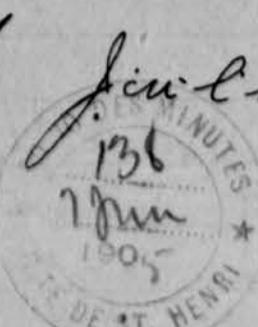
COMMUNICATION
MAY 9 1905
CITÉ DE ST. HENRI

M. le Maire & Messieurs les Échevins

Messieurs:

L'Union St Joseph ayant l'intention de faire une procession dans certaines rues de St Henri, dimanche prochain, ma charge de vous écrire pour vous demander de vouloir bien faire passer le grattoir de la corporation dans les rues du parcours.

Tous remerciant d'avance pour vos bons offices



Les Centuriens

Sec. Correspondant

Parcours: St Jacques, Avenue du Parc, Terraces du Rdc Agnes, St Antoine, St Ferdinand, Longueuil, St Marguerite, Notre-Dame, Beaubien, St Emelie, St Philippe, Notre-Dame Place St Henri.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10566

Union St. Joseph
de St. Henri.
re Procession
8/6/05



P23/E2,251

10567

P23/E2,251

MONTRÉAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING.
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P. O. Box 603.
Montreal, 2 May, 1905.

L. N. Senecal, Esq.,
Secretary-Treasurer,
St. Henry.

Dear Sir,-

The office furnished by the Town for this Company in the Town Hall is in rather a dilapidated condition, as regards plastering, tinting, etc., and as this is the time for annual cleaning up, we would like very much to have our office put in order, and I think the citizens of St. Henry who pay their water rates there will appreciate it as much as we shall.

Yours truly,

Montreal Water & Power Company.

Alv. Roll
Accountant.



10567

P23/E2,251

MONTRÉAL WATER & POWER CO.
IMPERIAL BUILDING,
ALBERT CARVELL, SECRETARY.

P.O. Box 603.
Montreal, 2 May, 1905.

L. N. Senecal, Esq.,
Secretary-Treasurer,
St. Henry.

Dear Sir,-

The office furnished by the Town for this Company in the
Town Hall is in rather a dilapidated condition, as regards plaster-
ing, tinting, etc., and as this is the time for annual cleaning up,
we would like very much to have our office put in order, and I
think the citizens of St. Henry who pay their water rates there will
appreciate it as much as we shall.

Yours truly,

Montreal Water & Power Company.

Am Robt
Administrator.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10567

Montreal Water & Power,
se mauvais état de
leur bureau.
8/5/05



P23/E2,251

105 to 8

P23/E2,251

COMMUNICATION
MAY 8 1905
CITÉ DE ST. HENRI

THE BOARD OF RAILWAY COMMISSIONERS FOR CANADA.

MEETING AT OTTAWA.

MONDAY, THE FIRST DAY OF MAY, A.D. 1905.

PRESENT:-

A. C. KILLAM, K.C.,
Chief Commissioner.

THE HONOURABLE M. E. BERNIER,
Deputy Chief Commissioner.

IN THE MATTER OF

the application of the Grand Trunk Railway Company of
hereinafter called the "Grand Trunk", under Section 139 of the
Railway Act, 1903, to the Board for authority to take for the
convenient accommodation of the public and the traffic on its
railway certain lands within the Parish of Montreal, and belong-
ing to the Town of St. Henri, the Town of Ste. Cunegonde, and
J. Beaudoin, as shown on plan, profile, and book of reference
on file with the Board under No. 16005, file No.1355;

Upon hearing Counsel for the applicant, the Towns of
St. Henri and Ste. Cunegonde, and J. Beaudoin, and what was
alleged,-

IT IS ORDERED

That the said the Grand Trunk be, and it is hereby auth-
orized to take for the purposes aforesaid, the following lands,
namely,- All and Singular that certain piece or parcel of land
forming part of Lot No. 3602 in the municipality of the Parish
of Montreal and which may be more particularly described as
follows:

P23/E2,251

- 2 -

Beginning at a point on the South side of the River St. Pierre at the Division line between Côte St. Paul and Côte St. Pierre, which is formed by the former course of the old River St. Pierre, thence easterly along said southerly bank of the present River St. Pierre, a distance of fifty-eight (58') feet more or less to the division line between the properties of the Corporation of St. Henri and the Corporation of Ste. Cunegonde, thence southerly along said division line a distance of two hundred (200') feet, thence south-westerly a distance of One hundred and ten feet (110') to the lot line between lots 3602 and 3603, thence northerly along said lot line a distance of one hundred and seventy (170') feet more or less to the intersection of said lot line with the course of the old River St. Pierre, thence north-easterly along the course of the old River St. Pierre a distance of 35 feet more or less to the point of beginning and containing an area of four hundred and seventy-six one thousandths (0.476) of an acre.

(Sgd) A. C. KILLAM,

Chief Commissioner,
Board of Railway Commissioners
for Canada.

BOARD OF RAILWAY COMMISSIONERS
FOR CANADA.
Examined and certified as a true copy
under Section 18 of "The Railway Act
1903."

(Sgd) A. W. Cartwright,
Sec'y of Board of Railway Commissioners for Canada,
OTTAWA.
5th day of May, 1905.

10568

P23/E2,251

THE BOARD OF RAILWAY COMMISSIONERS FOR CANADA.

OTTAWA, MAY THE 9TH, A.D. 1905.

COMMUNICATION
MAY 10 1905
CITÉ DE ST. HENRI

NOTICE OF SITTINOS.

The Board of Railway Commissioners for Canada will hold a sittings in the Court House, in the City of Montreal, on Friday, the 19th day of May, A.D. 1905, at 10.30 o'clock, A.M., to hear the following application in which you are interested:-

Application of the Corporation of the Town of St. Henri, Quebec, under section 186 of the Railway Act, 1903, for leave to open Ste. Elizabeth Street and St. Jean Street, under the tracks of the Grand Trunk Railway Company, in the Town of St. Henri, by means of a subway, at the point shown on the plan on file with the Board.

By Order of the Board.

A.D. Cartwright,

Secretary.

L.N. Senecal, Esq.,

Town Clerk,

ST. HENRI, Que.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10568

Commission des
chemins de fer;
Copie de jugement re
dépotoir 8/5/05



P23/E2,251

10568

P23/E2,251

8 Mai 1905

Province de Québec
Cité de St-Henri

A une session de Comité général
du Conseil de la Cité de Saint-Henri,
tenue à Saint-Henri au lieu ordinaire
des sessions des dits Comités, lundi le
huitième jour de Mai mil neuf cent
cinquante cinq, conformément à la loi à laquelle
assemblée sont présents Monsieur le Maire
le Maire Eugène Guay & M. M. les
échevins W. Robidoux J. C. Ethier, Joseph
Tillequin M. Labeck Ch. Fortier
pourant un arrêté sous le président
de M. le Maire.

M. Joseph Serecal propose secondé par M. Joseph
Tillequin que une délégation soit chargée de
se rendre à Québec pour surveiller la forma-
tion du Bill "the Canadian Legal Tender Co
et la Canadien Limited et autres Bills intérê-
sant la Cité. — Sur la motion du M. —
W. Robidoux. J. Tillequin, Joseph Serecal
Cointre — J. C. Ethier.

M. le Maire Guay, l'avocat de la Cité et
un ou deux échevins qui pourront suffisamment
être délégués à cette fin.

M. W. Labeck prend son siège.
M. Ch. Fortier prend son siège.

M. l'échevin Labeck présente une requête à
l'effet de faire cesser la nuisance causée par
la salle de pool sur l'avenue Notre-Dame
au No 3715.

Le Comité décide de ne pas accorder de
licence pour cette salle. —

Lecture est faite dans cette séance d'après
de M. Cozier qui signe la réclamation
de M. app. A. Lamontagne comme Goffin de la
Courrier Recorder.

M. Ch. Fortier propose seconde la suppression



P23/E2,251

M. Coderre
veut que la
rue soit
l'avenue de la
Montagne

que demande soi-disant M. Beaudin, avant
sur le droit de la célébration de M.
App. Archambault Goffin de la Cour des
Recours pour un salaire de 1905 au moins
439.35.

Pour la motion. M. Chastelais, M. Senechal
M. Villeneuve.
M. Robidoux, M. Labiche, M. Estier.
M. le maire donne son vote pour la
motion.

Motion adoptée

La motion est faite de l'émission légale de
M. Coderre sur l'usogement d'un Je. Blaudet
Le Goffin est chargé de trouver un
estimé des travaux dégâts à faire sur la
rue Poplar et de demander des contributions
comme pour l'autre partie de la rue déjà
faite.

Le Goffin est chargé de payer 5^e à M.
R. Beaupré pour 50 exemplaires des
Inventaires des rues de Montréal
La lettre de la Mairie Wales & Powers de
mandat la ligie de la rue Grandmont
est à Charles en vue de sossus si le
by arrêt à l'eau passe sur le pâté
Clayton. — repas à l'agence avec
l'heure de faire l'offre au devant des
deux lots.

Proposé par M. Labiche secondé par M.
Chastelais. deux rues ~~établies~~ à
45^e sont votées à checun des établissements
pour les travaux dévaluation à faire pour
le rôle de 1905. La date limite de 75^e
étant en plus de la date de 170^e
fixe au Budget. accepté à l'unanimité

La Goffin est chargé d'envoyer à la Mairie
Notes d'eau pour l'envoient de passer le
seul étage à M. Desilets pour faire

P23/E2,251

aussi sur la rue St. Remi et rue
Dufferin avec au le chemin de la
Côte St Paul.

Le constat de M Coderre sur la collecte
et débourse, est renvoyé à la prochaine
assemblée du ~~Council~~ ~~en Council~~
Comité des Finances lundi.

Le projet de règlement de la collecte
des bottes est posé, par la suite
est levée.

M. Sylvestre Dufresne
Secrétaire Président

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10569

Comité Général
"Délegation à Québec"
"Salle de Bal, 3915 N.W."
"App. Archambault"
"Louis Coindre"
"S. Beaudin"
"J. E Blanchard"
"Égout rue Poplar"
"R. Beaugrand"
"Mont Water & Powers"
"Évaluateurs"

8/5/05



P23/E2,251

10570

P23/E2,251



Hôpital des Incurables

Notre-Dame de Grâce

9 mai 1905, 190

Monsieur Eug. Guay, Maire de la Corp. St Henri,

Monsieur le Maire,
Messieurs les Echevins,

J'ai l'honneur d'accuser réception de
votre chèque de \$ 50.00, en faveur des pauvres incurables que
vous avez à notre hôpital. Ce secours nous aidera à subvenir à
leurs dépenses.

Comme nous avons toujours un bon nombre de malades
venant de votre municipalité, vous me permettrez, Messieurs,
d'exprimer le désir qu'un montant annuel leur soit attribué:
vous en comprendrez comme moi l'opportunité: il nous faut de
l'aide pour répondre à ces lourdes exigences.

Agréez, Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins,

les sincères remerciements et les respects de

votre bien humble servante,

Sœur Jacques Kissi,
SJK



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10570

Hopital des Incurables
remerciements au Conseil
9/5/05



P23/E2,251

10571

P23/E2,251

Montreal 9 Mai 1905

A Monsieur le Maire et à Messieurs
les Échevins de la Cité de St-Henri
de Montréal.

Messieurs,

Comme par le
passé j'ose encore faire
l'appel à votre charité en
faveur de l'Hôpital Notre-Dame.
En nous continuant
votre souscription de cent dollars
(\$100.⁰⁰) vous obligeriez beaucoup
celui qui se dit d'avance

Votre très reconnaissant
serviteur

H.Belliveau
Collecteur
Hôpital Notre-Dame



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10571

Hôpital Notre-Dame
demande un octroi.
9/3/05



P23/E2,251

10572

P23/E2,251

The Union of Canadian Municipalities

OFFICERS FOR YEAR 1904-1905

H. LAPORTE, Esq.,
(Mayor of Montreal), President.

W. D. LIGHTHALL, M.A.,
(Ex-Mayor of Westmount), Hon. Sec.-Treas

EXECUTIVE COMMITTEE

PROVINCE OF ONTARIO.

1st Vice-President, Hon. Adam Beck, Ex-Mayor of London.
2nd " Thos. Urquhart, Esq., Mayor of Toronto.
3rd " J. A. Ellis, Esq., Mayor of Ottawa.
4th " C. H. Denton, Esq., Ex-Mayor of Tilsonburg.
5th " J. W. Drake, Esq., Ex-Mayor of Windsor.

PROVINCE OF NOVA SCOTIA.

1st Vice-President, Adam B. Crosby, Esq., Mayor of Halifax.
2nd " C. H. Campbell, Esq., Alderman "

PROVINCE OF MANITOBA.

1st Vice-President, Thomas Sharpe, Esq., Mayor of Winnipeg.
2nd " J. G. Latimer, Esq., Alderman "

G. S. WILSON
Asst. Secretary,
Bureau of Information,
107 St. James St., Montreal.

PROVINCE OF QUEBEC.

1st Vice-President, C. Gélinas, Esq., Ex-Mayor of St. Louis.
2nd " C. P. Fabien, Esq., Mayor of Ste. Cunegonde.
3rd " A. G. Cross, Esq., Ex-Mayor of Westmount.
4th " E. Guay, Esq., Mayor of St. Henri.
5th " J. M. Tellier, Esq., Mayor of Joliette.

PROVINCE OF NEW BRUNSWICK.

1st Vice-President, Alex. W. McRae, Esq., Alderman, St. John.
2nd " John Palmer, Esq., Mayor of Fredericton.

PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA.

1st Vice-President, T. F. Neelands, Esq., Ex-Mayor of Vancouver.
2nd " W. H. Kearly, Esq., Mayor of New Westminster.

L. N. SENECAL,
Sec. de la Prov. Que.,
St. Henri.

PROVINCE OF PRINCE EDWARD ISLAND.
1st Vice-President, Dr. F. F. Kelly, Mayor of Charlottetown.
2nd " James Paton, Esq., Councillor
And the President and Hon. Secretary-Treasurer.

Montreal May 11th, 1905

E. Guay Esq
Mayor St. Henri.
Vice President U.C.M.

Dear Sir.-

The Dominion Telephone Committee invite the Union of Canadian Municipalities to come before them and argue regarding control of highways. Please telephone me your suggestions.

W.D.Lighthall

Hon. Sec. U.C.M.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10572

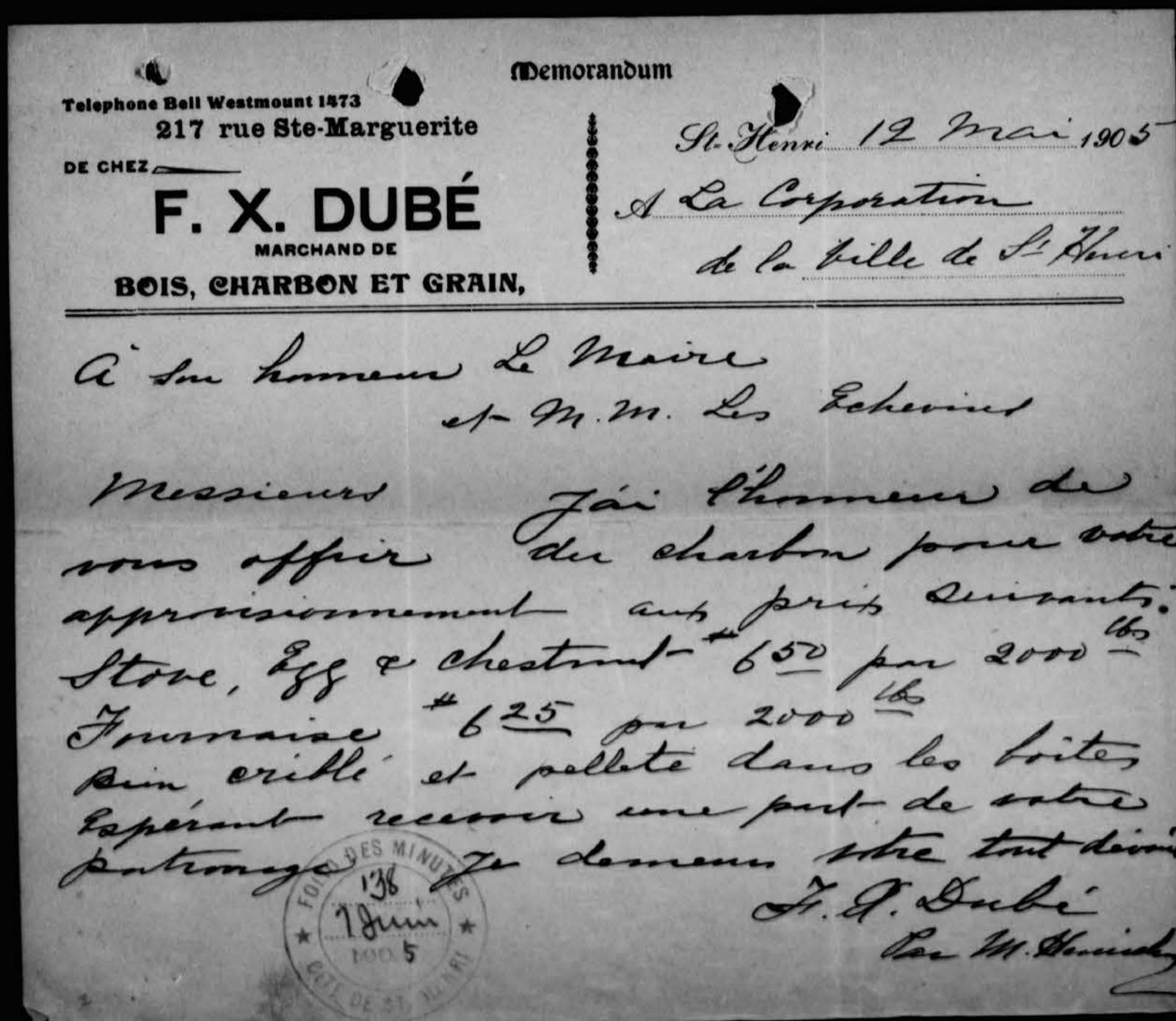
Union des Municipalités
Canadiennes re
Dominion Telephone Co.
11/5/05



P23/E2,251

10573

P23/E2,251



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10573

J. L. Dubé
soumission recharbon
10/5/05



P23/E2,251

1 0 1 0 0 1 0 0

10574

P23/E2,251



Montréal, 12 Mai, 1905.

A Messieurs le Maire et les Echevins de la Cité de
St. Henri.

Messieurs,

J'ai reçu instruction de Monsieur App. Archambault, N.P. de St. Henri, de prendre contre la Cité de St. Henri, une action, au montant de \$ 439.55, étant celui du salaire dont vous l'avez privé en le congédiant illégalement de sa position de Greffier de la Cour du Règlement du 1er Mai, 1904 au 17 Mars, 1905.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Lettre 4^{me}

Votre bien dévoué,

J.B. Archambault
avocat



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10574

J.B. Archambault
pour app. Archambault
reclamation de salaire.
12/5/05



P23/E2,251

P23/E2,251

Province de Québec
Cité de Saint Henri

NOUS soussignés, Olivier Dion, Jean-Bte Cyr, Emérie Fauteux et Jérémie Duclos, ayant été nommés évaluateurs pour la Cité de Saint Henri, jurons que nous remplirons fidèlement, impartiallement, honnêtement et diligemment, tous les devoirs de la dite charge au meilleur de notre capacité et de notre connaissance.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assermenté devant moi à Saint Henri
District de Montréal, ce 12^eme
jour de Mai 1905.

*L.M. Senechal
Ex officio J.P.*

*J. Senechal
J.B. Cyr
O. Dion
Emérie Fauteux
Sous le nom de
manque*

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Je, Adolphe Senechal, ayant été nommé clerc ou écrivain des Estimateurs de la Cité de Saint Henri pour l'année 1905, fais serment que je remplirai avec honnêteté et justice les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

L.M. Senechal Adolphe Senechal

Assermenté devant moi à Saint Henri
le Douzième jour de Mai 1905.

Ex officio J.P.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10575

Serments des
Évaluateurs et
du Secrétaire.

12/5/05



P23/E2,251

10576

P23/E2,251

PELLETIER & LÉTOURNEAU,
AVOCATS,
NO 20, RUE SAINT-JACQUES.

LOUIS CONRAD PELLETIER, C. R.
SEVERIN LÉTOURNEAU, L. L. B.

BUREAU DE LA SEIGNEURIE DE BEAULIEU
TÉLÉPHONE BELL, MAIN 1809

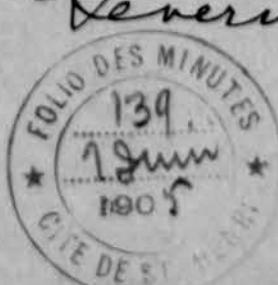
MONTRÉAL, 13 mai 1905

Monsieur le maire et Messieurs les échevins de la cité de St. Henri
St Henri.

Messieurs,

Vous m'avez déjà promis, à deux reprises, de faire nommer des évaluateurs afin de faire estimer les dommages soufferts par ceux qui réclament, pour changement de niveau, sur la rue Notre Dame et nous avons toujours attendu dans l'espérance que cette nomination d'évaluateurs amènerait un règlement de la difficulté: je crois que cette affaire a été oubliée, et je vous prie de vouloir bien donner effet aux résolutions prises en comité et aux promesses faites à ce sujet.

Votre dévoué,



référé au 1er juillet 1905

Severin Létourneau

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10576

S. Létourneau
re dommages rue
Notre-Dame.

13/5/05



P23/E2,251

10577
P23/E2,251

CITE DE ST. HENRI.

Aug. Guay Maire et M^{me} Joseph
Senecal, F. Sigouin, W. Lahrière, Chs. Fortier, W. Robidoux,
Jos. Ethier, Jos. Villeneuve & J. A. Major

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

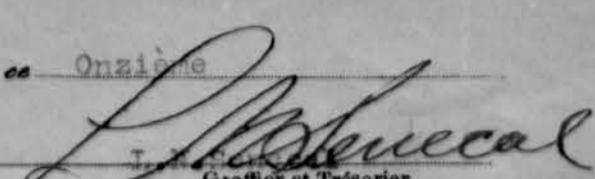
L.N. Senecal Avis spécial vous est donné par le soussigné,
Jules Beauchamp Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de
la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Cité est convoquée par les présentes, par moi pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Lundi , le 15ième
jour du mois de Mai 1905 ~~mil huit cent quatre-vingt-~~
~~à 8~~ heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

10. Radiation d'hypothèque Ed. Fichaud

20 Octroi de licences d'auberres et ruesains



Donne à St. Henri, sous mon seing, ce Onzième
jour d^e Mai 1905 189


L.N. Senecal
Greffier et Trésorier.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10577

Avis et Retour
de Assemblée spéciale.
15/5/05



P23/E2,251

10578

P23/E2,251

Saint-Henri 15^e Mai 105

A M^r Le Maire & co
Messieurs les Echevins

Messieurs.

je suis chargé par le Comité de
l'Opéra de l'Union St Joseph de vous demander
l'usage de la salle de l'Hôtel-de-Ville pour
une représentation dramatique qui aura
lieu Jeudi le 18 courant.

Esperant une réponse favorable
je me saurais.

Votre tout dévoué

Le Gantier

sec. Cons. sp.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10578

Union St. Joseph
de St. Henri
demande l'usage de
la salle.

15/5/05



P23/E2,251

10579

P23/E2,251

Montreal Mai 15-1905

A Son Honneur Monsieur le Maire.
et Messieurs les Echevins
de la Ville de St Henri

Messieurs

Nous, soussignes propriétaires et locataires de la rue Dajenais vous prions de bien vouloir ordonner le passage des conduits pour l'eau, pour les égouts, ainsi que le rehaussage de la rue, qui est dans une condition contraire à la Santé publique, et impossible comme approche.

Nous espérons que vous daignerez agréer à notre demande le plus tôt possible

Vos Très respectueux

Ramé Bruneau
Adolphe Tassé
Alex Rabey

Ott Grusack
P a Maitre 23 Dajenais
J. M'Kenney

Alexis Tassé
Albert Beaulieu
Ch Desarmand
Ls Primeau
Joseph Roy



Mon Laplaine
Arthur Lallmand

L. Lepointe.

écrit au
sigle de
lors un
émissaire
pour faire la
mesure
des propriétaires

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10579

Requête des citoyens
rue Dagenais, re
égouts rues été.
15/5/05

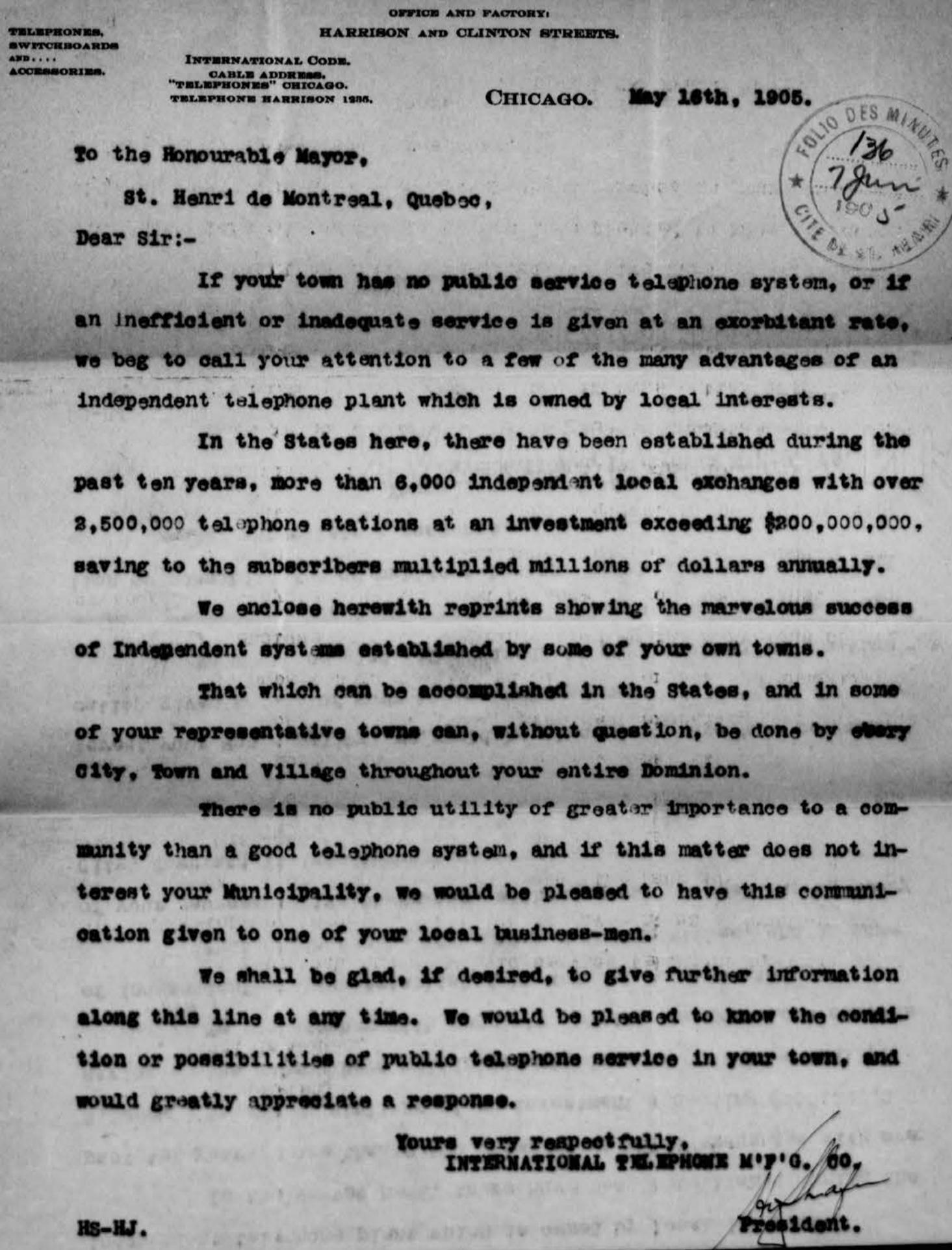


P23/E2,251

1 0 0 7 9

10580

P23/E2,251



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10580

International Telephone
Mfg. Co.
~~no~~ service de telephone.
16/3/05.



P23/E2,251

10581

P23/E2,251

PHONES
PRIVATE EXCHANGE { MAIN 3311.
" 3312.
" 3313.

The R. E. T. Pringle Company, Limited.

Manufacturers and Dealers in

Electrical Apparatus and Supplies.

Montreal

May 17th. 1905

HEAD OFFICE:
172 DALHOUSIE STREET,
MONTREAL
BRANCHES:
105 PRINCE WILLIAM STREET,
ST. JOHN, N.B.
18 TORONTO STREET,
TORONTO, ONT

L. N. Senecal Esq.,
Secretary Treasurer,
Corporation of St. Henri, P.Q.



Dear Sir,

Would ask you to kindly bring before your Councillors at the next Meeting, the question of the Town of St. Henri allowing us free taxation for ten (10) years on Property and Building which we intend purchasing and erecting in your Town.

The Property which we have an option on is a portion of the Brown Property, and amounts to in the neighborhood of some 44,000 square feet.

Might say that this Property is situated on Albert, Rosa de Lima and Delisle Streets, taking in a little over half of this Lot which runs as far as St. John Street.

Might also say that at the present we will only build on a portion of the ground, namely on Rosa de Lima Street end.

Building which we are about to put up first will cost in the neighborhood of \$30,000.00 - and it is of course our intention to extend this from time to time as the business demands it.

The style of business which we carry on is:- Manufacturers and Dealers in Electrical Apparatus and Supplies.

This Building however will be principally for manufacturing

1058

P23/E2,251

2.

L.N.Senecal Esq.(Cont'd)

purposes as we have a Warehouse in the City of Montreal in which we carry a stock of Supplies.

Style of Building which we purpose putting up is similar to The Cotton Mill construction or type of Building.

Number of hands which we employ at present is from 70 to 75. However with the Building which we are putting up we will have two and a half times as much room as we have at present, which will naturally give us additional room for manufacturing which will mean our employing more labor.

The amount of the Annual pay roll which we pay at present is \$29,000.00

Hoping you will give this matter prompt and careful consideration as the Building Season is getting pretty well advanced and we should like to get started at once, if we can arrange to put our Building up in St.Henri, which of course depends on your decision as regards Taxes.

Thanking you in advance for your prompt reply,

Yours very truly,

RETP.JD.

THE R.E.T. PRINCIPAL CO LIMITED

Re L'Amour

Ancien
meilleur et le
nouvel ou peut être
faire

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10581

R. E. J. Pringle lettre
re av autages
17/5/05



P23/E2,251

10582

P23/E2,251

TEL. BELL MAIN 2784.

Coderre, Cédras & Magnan
Avocats, Procureurs, Etc.
Louis Coderre, L.L.B.
Procureur de la Cité de St-Henri.
J. L. Cédras, L.L.B.
J. Geo. Magnan, L.L.B.

Bureau du soir : Hôtel-de-Ville, St-Henri.

Bureaux : 8 Côte Place d'Armes & 574 Craig
Édifice des Tramways.

Montreal, 17 mai, 1905 190

Au maire et aux échevins,

De la cité de St-Henri.

Messieurs,

Je viens de recevoir une lettre de monsieur A.D. Cartwright, Secrétaire de la Commission des Chemins de Fer, me disant que la Commission sera à Montréal, le 19 du courant, à 10 heures, pour entendre la demande faite par la cité que la Compagnie du G.T.R. soit forcée de construire un tunnel sous ou un pont sur la rue Ste-Elizabeth, à — Saint-Henri.

J'annexe à cette lettre une copie d'un rapport fait par M. Geo. A. Mountain, Ingénieur en chef de la Commission.

La lecture de ce rapport vous démontrera que M. Mountain est d'opinion que la nature des lieux ne permet pas la construction d'un tunnel à cet endroit, et que d'après lui il faudrait plutôt construire un pont au-dessus de la Voie.

Je crois, dans les circonstances, que la cité devrait passer dès ce soir, ou demain soir, si la chose n'est pas possible ce soir, une résolution à l'effet qu'elle est prête à contribuer pour 1/3 dans le coût des travaux que la Commission pourra ordonner tunnel ou pont.

Votre bien dévoué,

Louis Coderre.



10582

P23/E2,251

C O P Y.

Ottawa, March 4th, 1905.

Dear sir,

In the matter of the application of the Town of St-Henri for a subway at Elizabeth Street under the tracks of the Grand Trunk Railway in that town, would say that I examined this locality on December 29th. I was accompanied by the Mayor and City Clerk of St-Henri, and Mr. Bond, Resident Engineer of the Grand Trunk Railway.

This is apparently being used as a level crossing over the nine tracks of the G.T.R., two of which are running tracks and the others are more or less, to a large extent, storage.

The G.T.R. apparently do not admit this to be a highway crossing, as they have fenced it right across and have left gates on which are taken care of by men paid by the Town of St-Henri.

The low, swampy nature of the ground around the Town of St-Henri would make it very difficult to build a subway under these tracks. In other words, the bottom of the subway would be 8 or 10 feet below the sewer pipes, into which it would have to be drained, and would be very uneless owing to being completely filled with water. Automatic pumps might be used in the bottom of the subway to pump out water which comes in into the sewers; but this would not take care of any great quantity and is an expensive method.

The alternative way would be to build an overhead bridge at this point, and that I think could be done, as Elizabeth Street is very wide, but would affect to some extent the properties on Elizabeth Street at the approaches, and would, therefore, cause some damage.

The Grand Trunk Railway have not expressed themselves as to what they would contribute, or what they would do in that connection with this crossing. They claim, however, that there is no right to a crossing. The Town of St-Henri, I understand, are ready to contribute about 1/3 of the cost.

Yours truly,
(Sgd) Geo.A.Mountain,
Chief Eng'r.B.R.C.

A.D.Cartwright, Esq.,
Sec'y., B.R.C.,
Building.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10582

Louis Coderre
via du St. Elisabeth
et copie du Rapport
G. A. Mountain.

17/5/05



P23/E2,251

P23/E2,251

CITE DE ST. HENRI.

Eugine Guay (Maire et M^{me} M^{me})
 J. Senecal, J. Bégin, C. Fortier.
 W. Labreche, W. Robidoux, J. Ethier
 J. A. Major & J. Villeneuve

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

Louis Nap. Senecal Avis spécial vous est donné par le soussigné,
Jules Beauchamp Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de
 la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
 Cité est convoquée par les présentes, par moi pour être tenue au lieu
 ordinaire des Sessions du Conseil, Mercredi, le dix-septième
 jour du mois de Mai mil cent ~~quarante~~ neuf cinq
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
 les sujets suivants, savoir :

1^o. Question de la traversée de la rue
 St Elisabeth.

2^o. Adoption des rapports de Comités
 du 5 et 8 Mai 1905.

3^o. Question de l'escropropiation du
 Dr. Hurtubise.

4^o. Allocation à l'Hôpital Notre-Dame

5^o. Invitation de l'Union St Joseph



Donne à St. Henri, sous mon serment, ce treizième
 jour de Mai 1905 L. Senecal
 Greffier et Trésorier.

CITE DE SAINT-HENRI

10583

Archive No.

Avis de
Assemblée spéciale
17/5/05



P23/E2,251

P23/E2,251

17 Mai 1905
 Province de Québec
Cité des Sts-Henri

À une assemblée de Comité
 de Feu & Police de la Cité des Sts-Henri
 tenue à Saint-Henri au lieu ordinaire
 des assemblées des dits Comités Mercredi
 le dix-septième jour de Mai mil neuf
 cent cinq, conformément à la loi à
 laquelle assemblée sont présents M. M.
 J. Ethier, Fr. Séguin, Fr. Niclois formant
 un quorum sous la présidence de M.
 J. Ethier.

Le Comité procéde à l'achat des
 étoffes pour les habits de la Brigade.
 Résolu et adopté à l'unanimité que la
 commande pour la confection des habits
 soit donnée à M. Wm. Alphonse au prix
 de \$12.75 pour les hommes de la brigade
 de la station No 2 et à M. Fr. Bordenas
 pour les habits des hommes de la station
 No 1 au prix de 12⁷⁵

Résolu et adopté que le greffier soit au-
 torisé à payer un montant de 3⁵⁰
 à chacun des hommes de la brigade de
 feu et police pour l'achat des chaussures

Résolu et adopté que le Chef de la Brigade
 soit autorisé à faire l'achat des coquilles
 d'uniformes pour la brigade de feu et
 police

et la séance est levée

D. M. Seydel les officiers
 Secrétaire Président



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10584

Comité de Feu & Police

"Habillement"

"J. R. Bourduas"

"Wm. Abinovitch"

17/5/05



P23/E2,251

10585

P23/E2,251

TEL. 411 MAIN 2784.

Bureau du soir : Hôtel-de-Ville, St-Henri.

Coderre, Cédras & Magnan

Avocats, Procureurs, Etc.,

Louis Coderre, L.L.B.

Procureur de la Cité de St-Henri.

J. L. Cédras, L.L.B.

J. Geo. Magnan, L.L.B.

Bureaux : 8 Côte Place d'Armes & 574 Craig
Edifice des Tramways.

Montreal, 17 mai, 1905 190

Au maire et aux échevins,

De la cité de Saint-Henri.

Messieurs,

La demande d'appel de la décision de la Commission des chemins de fer, in re: Dépotoir, a été définitivement fixée au 13 juin 1905.

Votre bien dévoué,

*autourie à se présenter
avec tout ce qui faut.* Louis Coderre.



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10585

Louis Coderre
recapel de la decision
Commission des chemins
de fer.

17/6/05



P23/E2,251

10586

P23/E2,251

CITE DE ST. HENRI.

A

Maire et M. M.

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

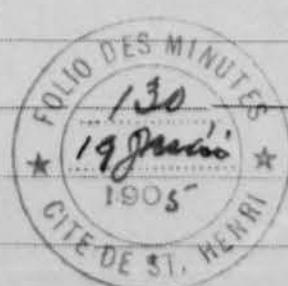
L. M. Senechal Avis spécial vous est donné par le soussigné,
Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de
la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Cité est convoquée par les présentes, ~~par moi~~ pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Vendredi, le 19 mai
jour du mois de Mai mil ~~lxxx~~ ~~cent quatre-vingt~~
à 8 heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

1o.

Licences de magasins

2o

Licences d'Hôtel



Donne à St. Henri, sous mon serment, ce 17me
jour de Mai 1905 L. M. Senechal
Greffier et Trésorier.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10587

Avis
de l'Assemblée spéciale
19/5/05



P23/E2,251

1 0 5 8 b

P23/E2,251



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

P23/E2,251

CITE DE ST. HENRI.

A

(Maire et M^{me} _____)

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

L^e M^{me} L^e Senecal Avis spécial vous est donné par le soussigné,
Jubineau Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de
la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Cité est convoquée par les présentes, par moi pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Vendredi, le 19 ^{me}
jour du mois de Mai mil neuf cent quatre-vingt
à 8 heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

1^o Licences de magasins2^o Licences d'Hôtel

Donne à St. Henri, sous mon serment, ce 17^{me}
jour de Mai 1905 L^e Senecal
Greffier et Trésorier.

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10587

Avis
de Assemblée spéciale
19/5/05



P23/E2,251

10588

P23/E2,251

Grand Trunk Railway System

Office of Fourth Vice President.

F.H.MCGUIGAN.
FOURTH VICE PRESIDENT.

P. Montreal, Que., May 19th, 1905.

Mr. L. N. Senecal,
Treasurer, City of St. Henri,
St. Henri, Que.

Dear Sir:-

Your letter of the 9th instant, addressed to Mr. W. Wainwright, respecting the stopping of our trains at St. Henri station, was referred to me. After careful search I have been unable to find any record in this office of an agreement such as you mention. Will you be kind enough to send me a copy.

Yours truly,

F.H. McGuigan
Fourth Vice President.



arrangement en date du
5 Nov 1879 ou ^{lettres} en date du 27 Juin 1896 &
21 Juillet 1896 - celle du 27 Juillet 1896
16 Avril 1896 au octroie de 300⁰⁰

La Cie du Grand Trunk Railway
tient la Ville de St. Henri intervenue.
Jugement contre la Cie par composition

P23/E2,251

Mr McGingaw 20 Mai 1905
 Fourth vice president
 Grand Trunk Ry System

Européenne a voté cette du 19 courant
 au sujet de l'achat des trains à St-Henri.
 J'ai l'honneur de vous transmettre les
 informations demandées par cette lettre
 savoir: 1^o Ma lettre à M. Jos Hickson en
 date du 16 Aout 1879 demandant un octroi
 pour la construction d'une gare à St-Henri.
 2^o Resolution du Conseil acceptant
 les conditions et copies transmises au Grand
 Trunk le 5 Novembre 1879.

3^o Projet de reconstruction de la
 nouvelle gare à St-Henri a été le
 10 Octobre 1896 devant Mme Louchard
 lettres au Grand Trunk à M. Wauwraight
 en date du 21 Juin 1896 & 04 Juillet 1896.

4^o Action de Mr. Jacob Vs.
 La Cie du Grand Trunk Ry contre la
 Ville de St-Henri intervenue.
 Jugement contre la Cie par confession

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10588

Grand Trunk Ry. Sys.
arrêt des trains à
la station
19/5/05

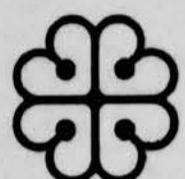


P23/E2,251

1 0 0 0 0

1 0 5 8 9

P23/E2,251



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

10540

P23/E2,251



* COUR MONTCALM No. 888 *



* Assemblée : 4ème Vendredi de chaque Mois *

* SALLE GASCON, * 3663 RUE NOTRE-DAME *

St Henri, 19 Mai 1905

Mes membres
au bureau de Ville
de St Henri

Messieurs La Société Jean-Baptiste
de St Henri a la plaisir de vous inviter
à prendre part à la Célébration de
Notre Fête Nationale qui aura lieu
dimanche le 18 Juin prochain.
Nous espérons que Vous Vaudrez bien
accepter notre invitation et que
vous nous ferez l'honneur d'être avec
nous, dans la procession qui partira
de l'Hôtel de Ville à 8 heures A.M., pour
défiler dans les rues de St Henri et
ensuite revenir à l'Église, où aura
lieu la grande Messe.
Comptant sur votre générosité pour réhausser
l'éclat de cette fête

Jeanne-Messine

Votre dévoué

J.-E. Martelais

Secrétaire

Diction St Henri



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10590

Ass. St Jean-Bapt.
invite le Conseil.
19/5/05



P23/E2,251

1054

P23/E2,251

Chemin de Fer, Tramways, Routes,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
Pavages, etc.

Installations de Pouvoirs Moteurs

ARCHITECTURE,
EDIFICES PUBLICS ET PARTICULIERS,
ESTABLISSEMENTS INDUSTRIELS, ETC.

ARBITRAGES, EXPERTISES.

J. EMILE VANIER,

Ingénieur, Civile, Architecte et arpenteur
Provincial.

B.A.S.—A.M.C. Soc. I. C.—M. Soc. I. C. DE FRANCE.
M. Soc. DES ARCHITECTES DE LA P. DE Q.

...BUREAUX: No 5, Square Beaver Hall,

Montreal, 20 Mai 1905. 190

Mons. L. N. Senécal
Greffier, Cité de St. Henri —

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir ce matin d'accuser réception d'une copie
de résolution de votre Conseil en date du 8 Mai courant, re travaux
d'égouts rue POPLAR.

Je m'occupe de cette affaire immédiatement et vous ferai
parvenir sans délai les renseignements demandés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très dévoué,

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri -



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10591

J. Emile Vanier
Bregout rue Poplar
20/3/05



P23/E2,251

10542

P23/E2,251

J. EMILE VANIER
Ingénieur Civil et Architecte

BUREAU:
NO. 5 SQUARE BEAVER HALL
MONTREAL

M. Vanier m'a informé par téléphone
que s'est brisé le clou, et au
lieu de 7000^e c'est 3000^e qu'il
faut lire et m'a demandé de
corriger

A son Honneur la Maire et à
M M. les Echevins de la
Cité de St. Henri -

Messieurs:

J'ai l'honneur de faire rapport que pour terminer les
travaux de drainage de la rue POPLAR, il faudrait y construire encore
environ 183 2/3 verges courantes d'égout de 3'-0" x 2'-0" en briques,
avec manholes, mais sans puisards

En 1901 il a été construit 81 2/3 verges de cet égout
à partir de la rue Ste. ELIZABETH vers l'ouest, au coût de \$13.51
la verge courante - En 1904 il a été construit sur la même rue et à
la suite de la portion faite en 1901, 57 verges de cet égout au prix
de \$19.99 la verge courante.

La variation des prix donnés ci-dessus pouvant dépendre
des profondeurs, des difficultés de construction, de la saison etc.

J'estime que ce qui reste à faire à présent, c'est-à-
dire les 183 2/3 verges courantes environ, coutera environ de \$15.00
à \$16.00 la verge, s'il n'y a pas de fondation spéciale à y faire, ou
un total d'environ \$1750.00 à \$2000.00 -

J'ai l'honneur d'être, M. M.

Votre très obéissant serviteur,

M. Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri -
au nom du maire
et du conseil municipal



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10592

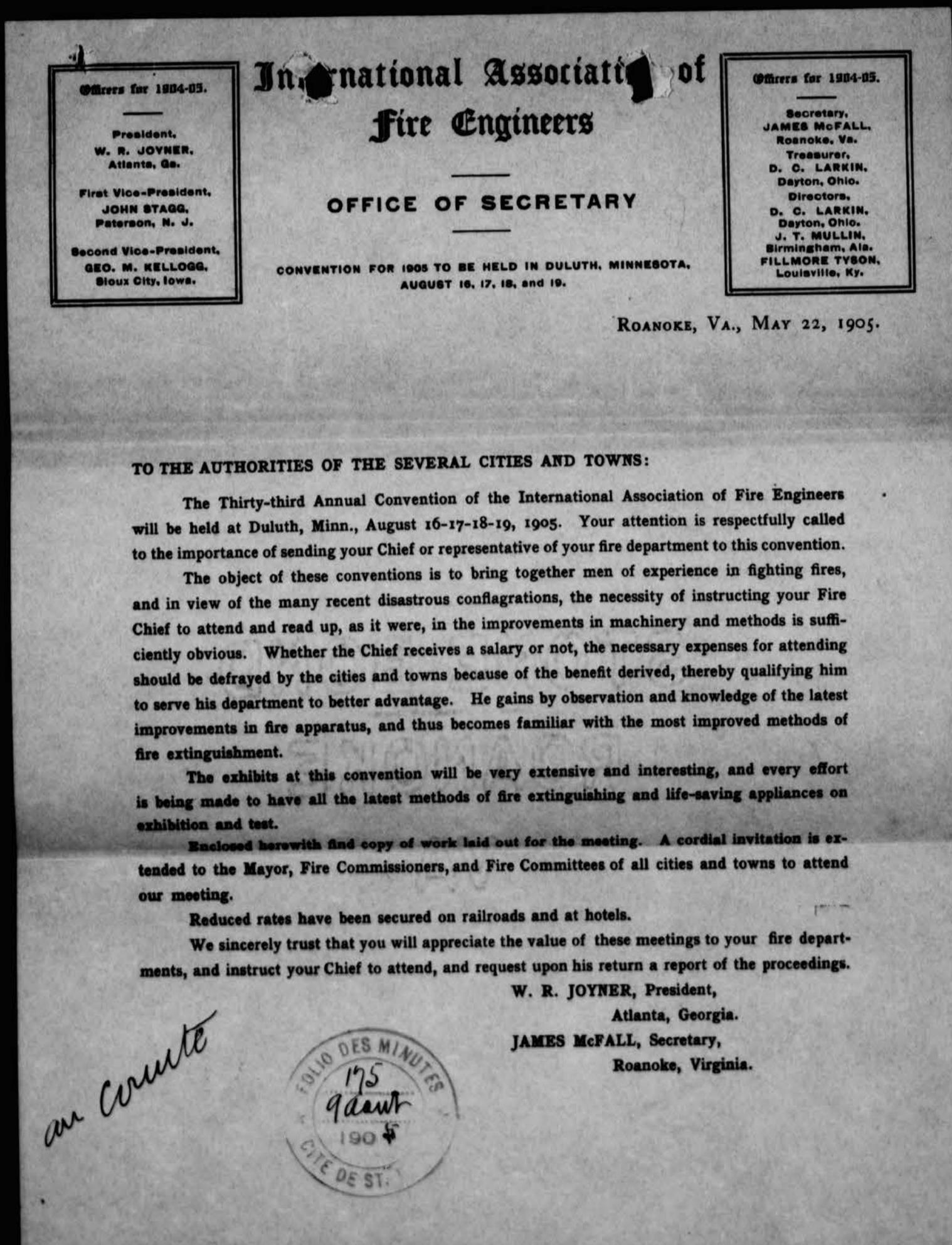
J. E. Vauier
donne un estime
se égout rue Poplar.
22/5/05



P23/E2,251

10543

P23/E2,251



CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10593

To:
International Association
of Free Engineers.
re convention
22/8/05



P23/E2,251

10544

P23/E2,251

St-Henri 29 Mars 1905

Mesdemoiselles et Messieurs les Échevins de la Ville de St-Henri.

Messieurs,

Je crois de mon devoir de vous informer qu'en l'absence des services ordinaires, j'ai enlevé les Vidanges et nettoyé les rues et ruelles, même certaines cours, où il y avait accumullement de Vidanges &c &c, déposées par certains locataires peu scrupuleux qui ont laissé St-Henri à l'abandon des derniers moments; ce travail long pour m'adoucir du surcroit de charriages, Je crois avoir donné satisfaction au public et surtout aux officiers Municipaux en charge de la surveillance des travaux et que l'austérité le certificat ci annexé.

Votre humble serviteur

J. X Parent

Vidangeur



10544

P23/E2,251

Mémo de l'entrepreneur. 27 Mai 1905

Nous soussignés certifions par le présent que la décharge de la cité J. X. Paquet à eulles en son des services ordinaires, toutes les décharges et autres matières semblables des rues et ruelles, même de certaines cours de la cité conformément aux Règlements de la cité, ce travail devant long à faire a été fait avec toute la diligence possible sous les circonstances.

P. B. lais
et J. Normand

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10594

Darius Gareau
re service des vides
ges 29/5/05



P23/E2,251

1 0 5 4 5

P23/E2,251



BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE.

*Hôtel de Ville
Montréal*

29 mai 1905.

M. L. N. Sénecal,

Greffier de la Ville de Saint-Henri,

St.- Henri.

COMMUNICATION
MAY 31 1905
CITE DE ST. HENRI

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission d'Annexion de la Cité de Montréal se réunira à l'Hôtel de Ville, le mercredi, 31 mai courant, à 4 1/2 heures p.m.

Je vous prie, en conséquence, d'en informer les membres de la délégation du Conseil de Saint-Henri et de les prier d'assister à cette réunion.

Votre bien dévoué,



Secrétaire.

1054

P23/E2,251

HOTEL-DE-VILLE } CITE DE ST-HENRI
5 Place St-Henri }

St-Henri, 31 Mars 1905

A Mr. le Maire et M.M. les Echevins &
Messieurs les délégués }

St-Henri, 2.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement priés
d'assister à une Session de Comité de
l'annexion du Conseil
de la Cité de St-Henri qui aura lieu
Aujourd'hui, le 31 courant,
quatre heures du soir, très précises
à Montréal à l'Hôtel Ville
N'oubliez pas s'il vous plaît d'y assister.

Votre tout dévoué,

Ph. Senecal

Greffier et Trésorier.

SUJET: Annexion

*Ligneup entre 10⁴⁰ @ 1105
ce 31/3/05, à das Bruxemais*

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10595

Cite de Montreal:
re Annexion
29/3/05



P23/E2,251

10546

P23/E2,251

S^t Henri 29 Mai 1905



Council St. Henri

Messieurs les Conseillers
Je suis a batisser
sur la Rue Richelieu a une
centaine de pieds de la rue
Bourget. Et comme l'eau
est posé jusqu'a la rue
Bourget seulement; Je vous
demande si vous seriez assy
bon de faire posé l'eau jusqu'a
ma Batisse.

1 0 5 4 b

P23/E2,251

En vous rendant à ma
demande

Je vous serai très obligé

Adrien Lamy
3588 Notre Dame
St-Henri

CITE DE SAINT-HENRI

Archive No. 10596

Adam Lamy
demande la pose de
l'eau rue Richelieu
29/5/05



P23/E2,251

P23/E2,251

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
mai 10	Quartier St Jacques	9 00		Jacques & St Augustin
" "	Walker & St Jacques	10 00		Garand
" "	Belisle & St Jean	1 30		Garand
" "	Buchelieu & Atwater	2 30		Francoeur & Perrault
" "	Buchelieu & Atwater	4 00		Gratton & Perraud
" "	Belisle & St Jean	2 45		Gratton & Perraud
" "	Belisle & St Jean	4 15		Gratton & Perraud
" "	Walker & St Jacques	8 45		Gratton & Perraud
" "	Walker & St Jacques	10 15		Gratton & Perraud
" "	Maria pres du S.C.P.	2 15		Gambeau & Perrault
" "	Bouget & Notre Dame	2 30		Gambeau & Perrault
" "	Lacroix & Notre Dame	9 15		Perrault
" "	Walker & St Jacques	1 30		Gratton & Perraud
" "	Lauver & St Jacques	1 30		Gratton & Perraud
" "	Belisle & St Jean	1 45		Gratton & Perraud
" "	Belisle & St Jean	3 00		Francoeur & Lemouché
" "	Atwater & Buchelieu	3 00		Francoeur & Lemouché
" "	Walker & St Jacques	3 00		Francoeur & Lemouché
" "	Lauver & St Jacques	3 00		Francoeur & Lemouché
" "	Walker & St Jacques	9 30		Francoeur
" "	Walker & St Jacques	11 30		Lemouché & Gambeau
" "	Walker & St Jacques	12 30		Lemouché & Gambeau
" "	Lacroix & Notre Dame	12 40		Lemouché & Gambeau
" "	St Augustin & Ste Geneviève	2 00		Gagné & Genuchon
" "	St Augustin & Ambroise	2 00		Gagné & Genuchon
" "	St Augustin & Notre Dame	2 45		Garand & Gratton
" "	Maria pres du S.C.P.	2 45		Garand & Gratton
" "	Lacroix pres du bassein	3 15		Garand & Gratton
" "	Lacroix & Baré	3 15		Garand & Gratton
" "	Lacroix & Notre Dame	3 15		Garand & Gratton
" "	Walker & St Jacques	3 45		Garand & Gratton

A continuer



P23/E2,251

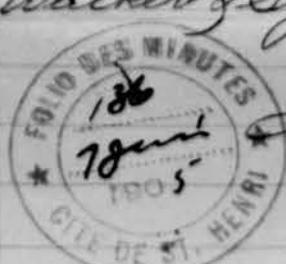
Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
				Suite
Mai 15	Walker & St Jacques	12 00		Garand & Terrault
" "	Walker & St Jacques	1 00		Garand & Terrault
" 16	Gelisle & St Jean	12 00		Lamouche & Francoeur
" "	Lacroix & Notre Dame	2 20		Terrault & Kampeau
" "	Buchelien & Atwater	3 15		Terrault & Kampeau
				Quartiers St Henri & St Antoine
Mai				
				Copie Signé
				J.D. Gassy
				St Henri 17 Mai 1900

P23/E2,251

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
	Quartiers St-Jacques & St-Augustin			
Mai 3	St-Augustin & Notre Dame	1 30		Ferrault & Cardinal
"	Notre Dame & Cont. St. C. P.	2 15		Francoeur & Perron
"	Notre Dame & St-Augustin	2 15		Francoeur & Perron
"	St-Augustin & St-Ambroise	2 30		Francoeur & Perron
"	4 Rose des Pins & Notre Dame	2 30		Gratton & Cardinal
"	Lacroix & Notre Dame	2 35		Gratton & Cardinal
"	St-Jean & Belisle	3 00		Gratton & Cardinal
"	5 Walker & St-Jacques	9 30		Francoeur
"	St-Augustin & Notre Dame	1 30		Garand & Ferrault
"	St-Augustin & Notre Dame	2 30		Perron & Gratton
"	St-Augustin & St-Bonelie	2 30		Perron & Gratton
"	St-Augustin & St-Ambroise	2 30		Perron & Gratton
"	Bourget & Notre Dame	3 00		Perron & Gratton
"	Walker & St-Jacques	10 00		Cardinal
"	Lacroix & Notre Dame	11 30		Perron & Francoeur
"	St-Jean & Belisle	12 15		Perron & Francoeur
"	Walker & St-Jacques	3 00		Garand & Lamouche
"	8 Walker & St-Jacques	8 30		Garand
"	Walker & St-Jacques	10 00		Garand
"	Lacroix & Notre Dame	10 30		Garand
"	4 Rose des Pins & Notre Dame	10 30		Garand
"	Belisle & St-Jean	12 15		Sampeau & Lamouche
"	Belisle & St-Jean	3 00		Francoeur & Ferrault
"	Walker & St-Jacques	3 30		Francoeur & Ferrault
"	9 Maria près St. C. P.	2 15		Sampeau & Lamouche
"	Lacroix & Notre Dame	2 45		Sampeau & Lamouche
"	Walker & St-Jacques	3 15		Sampeau & Lamouche
	Quartiers St-Henri & St-Antoine			
Mai				



Copie Signé - J. G. Madly
St-Henri 10 Mai 1905

P23/E2,251

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures Minutes	RAPPORT FAIT PAR
	Quartiers St-Jacques & St-Augustin		
Avril 26	Walker & St-Jacques	12 15	Pompeau & Perron
" 27	Walker & St-Jacques	9 00	Garand
" "	Walker & St-Jacques	10 00	Garand
" "	St-Augustin & Notre-Dame	2 30	Pompeau & Perron
" 28	Belisle & St-Jean	2 15	Gratton & Terrault
" "	Atwater & St-Jacques	2 20	Gratton & Terrault
" 29	Notre-Dame & Pont St-Jean	2 10	Garand & Lamouche
" "	Notre-Dame & St-Augustin	2 15	Garand & Lamouche
" "	Lacroix & Ste-Croix	3 00	Garand & Lamouche
" "	Lacroix pres du bassin	3 00	Garand & Lamouche
Mai 1	Notre-Dame & Pont St-Jean	8 10	Lamouche
" "	St-Jean & Belisle	9 00	Lamouche
" "	St-Jean & Belisle	12 15	Garand & Terrault
" 2	Lacroix & Barrié	9 00	Francoeur & Perron
" "	St-Jean & Belisle	9 30	Francoeur & Perron
" "	Walker & St-Jacques	10 00	Francoeur & Perron
" "	St-Jean & Belisle	11 30	Gratton & Lamouche
" "	Walker & St-Jacques	12 30	Gratton & Lamouche

Quartiers St-Henri & St-Antoine

Avril
Mai

Copie Signé -

J. P. Massy

St-Henri 3 Mai 1905



Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures	Minutes	RAPPORT FAIT PAR
	Quartiers St-Jacques & St-Augustin			
Mai 17	St-Augustin & Notre Dame	1 45		Gambeau & Terrault
"	Maria près St-T-R	2 30		Francoeur & Grattan
"	St-Augustin & Notre Dame	2 30		Francoeur & Grattan
"	St-Augustin & Ambroise	2 30		Francoeur & Grattan
"	Felisle & St-Jean	12 45		Garand & Lamouche
"	St-Augustin & Ambroise	2 30		Terrault & Garand
"	Walker & St-Jacques	9 15		Terrault & Garand
"	Maria près St-T-R	2 30		Gambeau & Grattan
"	Felisle & St-Jean	3 00		Gambeau & Grattan
"	Rose-de-Lima & Notre Dame	10 15		Perras
"	Lacroix & Notre Dame	10 15		Perras
"	Felisle & St-Jean	2 00		Gambeau & Terrault
"	Lacroix & Notre Dame	2 30		Lamouche & Francoeur
"	Felisle & St-Jean	3 15		Lamouche & Francoeur
"	St-Augustin & Ste-Amelie	11 30		Perras & Garand
"	St-Augustin & Ste-Amelie	1 30		Perras & Garand
"	Maria près St-T-R	3 00		Gambeau & Grattan
"	St-Augustin & Ste-Amelie	3 00		Gambeau & Grattan
"	St-Augustin & Ambroise	3 00		Gambeau & Grattan

Mai

Quartiers St-Henri & St-Antoine

Copie Signée — J. D. Massy
St-Henri 24 Mai 1905



P23/E2,251

Rapport concernant les Lumières Electriques dans la Cité de St-Henri

DATE	RUE	Heures Minutes	RAPPORT FAIT PAR
1905	Quartiers St Jacques & St Augustin		
Mai 24	Delisle & St Jean	9 00	Francoeur
" "	Walker & St Jacques	12 10	Pampenaud & Terrault
" "	Bourget & Notre Dame	3 00	Garand & Perron
" 25	Walker & St Jacques	9 30	Perron
" "	Walker & St Jacques	10 45	Perron
" "	Walker & St Jacques	12 00	Garand & Lamouche
" "	Walker & St Jacques	1 15	Garand & Lamouche
" "	St Augustin & Ste Genevieve	1 45	Garand & Lamouche
" 26	Delisle & St Jean	1 45	Gratton & Francoeur
" "	Lacroix & Notre Dame	3 00	Garand & Lamouche
" 27	St Ambroise & St Augustin	3 15	Gratton & Terrault
" 29	Boisé de l'Imag & St Jacques	10 15	Terrault
" 30	Walker & St Jacques	12 30	Terrault & Garand
" "	Delisle & St Jean	1 05	Terrault & Garand
" "	Lacroix & Notre Dame	1 15	Terrault & Garand

Mai

Quartiers St Henri & St Antoine

Copie Signé

St Henri 31 Mai 1905

J. M. Massy

CITE DE SAINT-HEN

Archive No. 10597

Rapport re fonctionnement de lumières électriques
30/5/0



P23/E2,251